



Subject **Re: livres, administration 500-11-049880-152**
From Marc Savary <msavary@videotron.ca>
To rossita@rossitadove.com <rossita@rossitadove.com>
Cc Mélanie Neves <melanie.neves@litwinboyadjian.com>
Date 2019-01-17 06:47

Madame Stoyanova,

Je vous invite à communiquer avec moi par téléphone ce matin, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps et qui vous aurais éviter ainsi qu'à moi-même cette perte de temps.

Je serai à mon bureau de Québec et libre en avant-midi.

Cordialement,

Marc Savary, SAI, LIT
Syndic autorisé en insolvabilité

LITWIN BOYADJIAN INC.
1000, Route de l'Église, Bureau 690
Québec, QC, Canada, G1V 3V9
tel.: (418) 651-1883
fax.: (418) 651-9593

P Avant l'impression, pensez-y... Est-ce vraiment nécessaire?

Le 19-01-16 15:35, « rossita@rossitadove.com »
<rossita@rossitadove.com> a écrit :

Bonjour,



Subject **Re: transfert 342 titres de l'actif, 500-11-049880-152**
From Marc Savary <msavary@videotron.ca>
To <rossita@rossitadove.com>
Cc <melanie.neves@litwinboyadjian.com>, Noubar Boyadjian <noubar@litwinboyadjian.com>
Date 2019-01-17 08:57

Madame, il n'y aura pas de rétrocession ou appeler ça comme vous voulez, des titres du catalogue, ça n'existe pas. Oubliez ça.

Vous ne souhaitez vraiment pas comprendre. Inutile de communiquer avec moi.

Rendez-vous le 13 février prochain salle 16.10.

Marc Savary, SAI, LIT
Syndic autorisé en insolvabilité

LITWIN BOYADJIAN INC.
1000, Route de l'Église, Bureau 690
Québec, QC, Canada, G1V 3V9
tel.: (418) 651-1883
fax.: (418) 651-9593

P Avant l'impression, pensez-y... Est-ce vraiment nécessaire?

Le 19-01-17 10:32, « rossita@rossitadove.com »
<rossita@rossitadove.com> a écrit :

Bonjour,

comme je l'ai indiqué dans la chaîne de correspondance, intitulée "livres, administration 500-11-049880-152", je prépare une liste

Subject **Re: livres, administration 500-11-049880-152**
From <rossita@rossitadove.com>
To Marc Savary <msavary@videotron.ca>
Cc Éric Savard <eric.savard@langlois.ca>, Mélanie Neves <melanie.neves@litwinboyadjian.com>
Date 2019-01-16 13:35



Bonjour,

À quel moment avez vous "abandonné" l'actif?

Je croyais honnêtement et de bonne foi qu'en tant que trustee, vous aviez le contrôle sur l'actif pour le bénéfice de la masse des créanciers, mais ce que vous voulez dire par "abandonné", c'est que l'actif qui vous a été cédé le 21 décembre 2015, a toujours été exploité par un tiers en 2016, 2017, 2018 et 2019 pour le seul bénéfice de Kirk Coleman, ancien administrateur unique de la débitrice, donc une personne liée.

Je vais amender mon opposition en conséquence et je préparerai pour votre avocat toutes les communications que nous avons eu concernant l'actif et plus précisément:

- la sous-évaluation de l'actif
- son administration
- l'offre que m'a faite votre collègue, Noubar Boyadjian de prendre l'actif en paiement de ma créance
- la possibilité de vous présenter des acheteurs
- mes discussions avec vous devant le registraire le 16 décembre 2016 et
- vos assurances que vous alliez attendre que les appels dans le dossier civil soient terminés, pour procéder à une possible distribution au prorata des oeuvres musicales entre les créanciers.

Les 771 titres sont parfaitement divisibles. Ma créance s'élève à 44% de la totalité et donc je devrais avoir droit à 342 titres du catalogue sur 771. Je ferai une liste des titres pour votre avocat.

Salutations distinguées,

Rossita Stoyanova

On 2019-01-16 08:58, Marc Savary wrote:

Madame,

Ces informations n'existent pas. Nous n'avons pas exploité le catalogue et n'avons aucune obligation de le faire. Celui-ci a été abandonné d'où la valeur de 1\$ puisque le système ne prend pas 0\$

En aucun temps, vous n'avez pris le téléphone ou vous nous avez écrit pour discuter du dossier. Dans votre demande, vos allégations sont fausses, trompeuses ou inutiles. Vous auriez peut-être intérêt à vous informer du déroulement d'un dossier de faillite avant de parler de complicité avec le débiteur. Cette situation est préjudiciable et vexatoire. Je pense retenir le cabinet Langlois pour nous représenter. Nous envisageons de vous réclamer le remboursement des frais extra-judiciaires pour cette opposition sans fondement. Maintenant que la date est fixée, nous verrons la pertinence de vos allégations devant la cour.

Cordialement,

Marc Savary, SAI, LIT
Syndic autorisé en insolvabilité

LITWIN BOYADJIAN INC.
1000, Route de l'Église, Bureau 690
Québec, QC, Canada, G1V 3V9
tel.: (418) 651-1883
fax.: (418) 651-9593

P Avant l'impression, pensez-y... Est-ce vraiment nécessaire?

Le 19-01-16 09:15, « rossita@rossitadove.com »
<rossita@rossitadove.com> a écrit :

Bonjour,

J'ai été informée de la date d'audition, mais j'apprécierai recevoir tous les rapports de vente et streaming, ainsi que les documents relatifs à l'actif avant la date de l'audition. Sinon, je serai obligée de demander une remise de l'audition, pour prendre connaissance des documents.

Lors de l'audience du 16 décembre 2016, la registraire vous a rappelé que les créanciers ont droit d'avoir accès aux livres et aux documents.

Salutations distinguées,

Rossita Stoyanova

On 2019-01-16 07:08, Marc Savary wrote:

> Madame,

>

> L'audition de votre demande est prévue le 13 février prochain à 8:45

> salle 16.10 Nous transmettrons nos documents à la cour à ce moment.

>

> Nous déplorons que vous ne vous soyez pas informé avant de cette

> situation.

>

> Marc Savary

>

>> Le 16 janv. 2019 à 08:25, rossita@rossitadove.com a écrit :

>>

>> Bonjour,

>>

>> veuillez m'envoyer tous les revenus mensuels générés par l'actif de la

>> débitrice, Les Disques Mile End depuis la date de la faillite du 21

>> décembre 2015 jusqu'au 15 janvier 2019 sur tous les territoires.

>>

>> Selon les rapports que vous m'avez fournis et déposé au dossier de la

>> cour le 16 décembre 2016, l'actif vendu en ligne génère des revenus de

>> 10 000\$ par année sur un seul territoire. Par conséquent, vous devriez

>> avoir collecté au moins 30 000\$ en fidéicommiss sur 3 ans et les titres

>> continuent à être exploitées.

>>

>> Avant l'audience du 13 février 2019, j'apprécierai de recevoir de

>> votre part un rapport de toutes les démarches que vous avez effectuées

>> sur l'actif conformément à l'art. 83, LFI, le cas échéant.

>>

>> Salutations distingués,

>>

>> Rossita Stoyanova

>>

>>

>>

Subject **transfert 342 titres de l'actif, 500-11-049880-152**
From <rossita@rossitadove.com>
To <msavary@videotron.ca>
Cc <melanie.neves@litwinboyadjian.com>
Date 2019-01-17 08:32



Bonjour,

comme je l'ai indiqué dans la chaine de correspondance, intitulée "livres, administration 500-11-049880-152", je prépare une liste des 342 titres que je pourrais prendre en paiement de ma créance.

Je dois engager un avocat expert en propriété intellectuelle et faillite, afin de rédiger un contrat de cession pour les 342 titres, à être soumis à l'inspecteur pour approbation.

Je vais essayer de finaliser le travail de rédaction avant la date fixée pour votre Demande de libération, le 13 février 2019.

Une fois que le transfert est approuvé par l'inspecteur, vous pourrez utiliser mon contrat comme modèle (template) pour céder le restant des titres aux autres créanciers au prorata des montants des créances.

J'apprécierai que toutes nos communications soient par écrit, afin d'avoir un suivi plus efficace.

Salutations distinguées,

Rossita Stoyanova